

accents.

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI EVANGELIQUE 04/2008

UN MENU VARIE POUR LE 30 NOVEMBRE

Le PEV soutient l'initiative sur l'AVS et la modification de la loi sur les stupéfiants, mais rejete l'initiative du chanvre, l'initiative Marche Blanche et l'initiative pour l'affaiblissement du droit de recours des organisations.

Le 23 août à Schaffhouse, l'Assemblée des délégués du PEV Suisse a décidé les mots d'ordre pour les votations du 30 novembre.

Non à l'initiative Marche Blanche

Ruedi Aeschbacher, conseiller national (PEV ZH), a défendu le Non à l'initiative de l'association Marche Blanche. Un contre-projet, élaboré par le parlement suisse, prévoit que les victimes peuvent porter plainte jusqu'à l'âge de 33 ans (15 ans de dé-

lai de prescription dès l'âge de majorité). Cette solution respecte l'esprit de l'initiative et est réalisable en accord avec le droit suisse.

Droit de recours, âge de l'AVS

Ruedi Aeschbacher a souligné que le droit de recours des associations a largement fait ses preuves comme instrument efficace et bon marché de la loi sur la protection de l'environnement. « Les citoyens d'une commune ou d'un canton ne doivent pas pouvoir contourner la loi sur la protection de l'environnement ! »

Heiner Studer, président du PEV Suisse (AG), a présenté l'initiative

pour un âge de la retraite flexible. Le PEV s'est toujours engagé pour une flexibilisation de l'âge de la retraite mais selon Studer, il est tout à fait légitime de se poser des questions quant au financement de l'initiative, qui va vraiment très loin (voir les articles à la page 2).

Non à l'initiative du chanvre, oui à la LStup modifiée

Les délégués du PEV ont clairement rejeté l'initiative du chanvre mais accepté la modification de la loi sur les stupéfiants (voir article « Notre invite » à la page 4).

CONSIGNES DE VOTE

L'Assemblée des délégués du PEV recommande le vote suivant pour la votation du 30 novembre 2008 :

Initiative populaire pour un âge de l'AVS flexible	OUI
Initiative populaire du chanvre	NON
Modification de la loi fédérale sur les stupéfiants	OUI
Initiative populaire pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantine (Marche Blanche)	NON
Initiative populaire sur le droit de recours des organisations	NON

EDITO

Valeurs en crise

Ce n'est plus un secret : la finance a mal à ses valeurs. L'avidité et la recherche des gains à court terme ont mené des banques reconnues à la faillite, et les apôtres de la globalisation et du néolibéralisme sont maintenant les premiers à demander l'intervention des gouvernements pour sauver la mise (et leur bonus, si possible).

Puisque le sort de l'humanité semble dépendre de décisions rapides de quelques dirigeants et parlementaires, tout le reste passe au deuxième plan: il faut sauver les finances planétaires, et vite! On verra plus tard qui paie la note...

Quel contraste avec les valeurs pour lesquelles le PEV se bat depuis sa création: crédibilité, durabilité, responsabilité, autolimitation, entre autres (voir www.valeursdevie.ch)! L'avez-vous remarqué? Des politiciens et économistes de tout bord commencent à utiliser ces termes pour tenter de prévenir de telles catastrophes à l'avenir. On dirait que le Parti Evangélique a une longueur d'avance avec ses idées: parlons-en!

En tant que chrétiens, nous avons une perspective qui va au-delà des résultats boursiers trimestriels. Mon souhait est que le monde qui nous entoure soit transformé par notre engagement, à quel niveau que ce soit. Etes-vous partants?

*François Bachmann,
vice-président PEV Suisse,
co-président PEV Vaud*

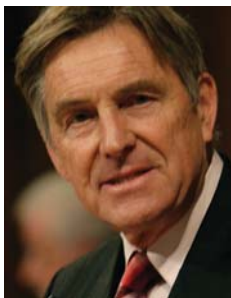
J.A.B.
8021 Zurich

Veuillez annoncer vos changements d'adresse.

« MARCHÉ BLANCHE: NON, MAIS... »

Le PEV dit non à l'initiative lancée par Marche Blanche, car le contre-projet du Conseil fédéral reprend les demandes des initiants.

(nh). L'initiative populaire « Pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile » demande que l'action pénale et la peine pour un acte punissable d'ordre sexuel ou pornographique sur un enfant impubère soient imprescriptibles. Seulement, la mise en pratique de cette imprescriptibilité peut poser de sérieux problèmes, c'est pourquoi le PEV refuse l'initiative. D'un côté, il est presque impossible, 30 ans ou plus après les faits, de prouver ce qui s'est réellement passé. D'un autre côté, il est difficile d'aider les victimes si, légalement parlant, un trait ne peut pas être tiré définitivement.



Néanmoins, comme il s'agit de délits particulièrement graves et comme les demandes de l'initiative sont justifiées, le conseiller national Ruedi Aeschbacher (PEV, ZH) a soutenu le contre-projet du Conseil fédéral lors des délibérations de la commission et du parlement. Grâce à son engagement, il a obtenu que la majorité soutienne une nouvelle disposition: le délai de prescription court dès que la victime a atteint sa majorité et non plus dès la date à laquelle le crime a été commis. Ainsi, les victimes de pornographie infantile ou d'abus sexuels peuvent porter plainte jusqu'à l'âge de 33 ans. Ce contre-projet honore une des demandes principales de l'initiative tout en respectant le droit suisse en la matière.

FLEXIBILISER SANS TARDER PLUS

Le PEV a décidé de soutenir l'initiative populaire « Pour un âge de la retraite flexible ». Son acceptation par le peuple permettrait aussi aux personnes à moyen ou bas revenu de profiter d'une retraite anticipée.

HEINER STUDER,
PRÉSIDENT PEV SUISSE

L'acceptation par le peuple de l'initiative populaire « Pour un âge de la retraite flexible » permettrait à un large pan de la population active de prendre la retraite entre 62 et 65 ans et ceci sans réduction de leur rente. Le désir d'une flexibilisation qui tient compte des paramètres sociaux a une longue histoire: lors de la 11e révision de l'AVS les conseillers nationaux du PEV se sont battus pour la flexibilisation de l'âge de la retraite. Comme le parlement n'a pas inclus cette demande dans la révision, le PEV a décidé de la combattre. L'heure était venue pour une véritable flexibilisation. Le rejet de la

11e révision en 2004 par le corps électoral peut être interprété dans ce sens.

Une motion, déposée par le sous-signé, proposait un modèle réaliste qui devrait amener à une véritable flexibilisation. Transformée en un postulat, il a été transmis au Conseil fédéral pour examen.

La version actualisée de la 11e révision de l'AVS contient des propositions réalistes pour un âge de la retraite flexible. Aussi, les cercles qui ont lancé l'initiative populaire que nous voterons le 30 novembre, ont-ils déclaré leur accord de retirer l'initiative en faveur d'un compromis qui réunit une large majorité. Malheureusement, ni l'initiative ni la révision n'ont pu rassembler une majorité parlementaire.

Il est donc au peuple et aux Etats de décider d'une éventuelle flexibilisation de l'âge de la retraite. Quant aux délégués du PEV Suisse, ils ont clairement donné la priorité à la flexibilisation et non à la question du financement, comme le montre le résultat du vote lors de l'assemblée des délégués (73 :13 voix).

Actuellement, il est très difficile de chiffrer les surcoûts de la flexibilisation. Tout dépend de la question combien de personnes souhaitent profiter de l'âge de la retraite flexible. L'initiative populaire ne pousse pas vers une retraite anticipée, mais souhaite prendre en compte les désirs et besoins individuels des employés. Ce qui semble tout à fait justifié à l'heure qu'il est.

PROTÉGEONS NATURE ET ENVIRONNEMENT

Depuis 50 ans, le droit de recours des associations fait ses preuves. Nous devons le maintenir sans l'affaiblir.

RUEDI AESCHBACHER,
CONSEILLER NATIONAL

L'initiative populaire des radicaux zurichois pour affaiblir le droit de recours des associations est née suite aux querelles autour du nouveau stade de football à Zurich. Actuellement, les associations environnementales ont un droit de recours contre des projets de construction violant les lois sur la protection de l'environnement. L'initiative souhaite abolir ce droit de recours dans les cas où le projet de construction a été approuvé par le peuple ou le par-

lement. Le PEV recommande le Non à l'initiative car le droit de recours des associations a fait ses preuves comme un instrument bon marché et efficace pour la protection de l'environnement.

Se basant sur le droit de recours, les associations peuvent dénoncer des violations supposées de la loi sur la protection de l'environnement. Ces dénonciations sont ensuite jugées par un tribunal, qui peut demander une adaptation du projet de construction le cas échéant. Dans plus de deux tiers des cas, les tribunaux constatent une telle violation de la loi en vigueur et acceptent la

plainte. Ces chiffres en disent long sur le bien-fondé de la procédure: sans plainte des associations environnementales nous serions souvent face à une violation de la loi. Notez bien que plus de 95% des recours émanent de personnes naturelles et concernent le droit de la construction.

Une réflexion erronée est à la base de l'initiative. Un oui du corps électoral cantonal ou communal à un projet de construction ne signifie pas que le projet ne doit pas respecter le droit en vigueur en la matière! L'Etat de droit veut que le souverain, que ce soit le parlement ou l'assemblée communale, respecte les lois. Il est inquiétant que le comité d'initiative veuille relativiser ce principe. Ce n'est que du populisme bon marché dont la nature et l'environnement paieront les frais. Force est de constater que l'initiative n'est supportée pas unanime même au sein du PRD.

LE PEV VD SOLIDAIRE DES JEUNES

C'est à l'occasion de l'inauguration de la piste de minigolf sponsorisée par le PEV Vaud à la Fondation des Cheseaux à St-Cergue qu'a eu lieu le premier challenge de minigolf interparti sur la Côte le 16 août dernier. Sur initiative du PEV Vaud, cinq partis politiques, dont les membres de l'Alliance du Centre, se sont donnés rendez-vous pour se mesurer dans une compétition qui a vu la victoire du PDC sous un soleil radieux. Dans un cadre décontracté des discussions nourries autour de la violence des jeunes et de leur intégration socioprofessionnelle dans le canton de Vaud ont permis au PEV de démontrer sa volonté de s'attaquer à ces problèmes en agissant comme médiateur. Ainsi les différentes couleurs politiques représentées se retrouveront prochainement autour d'une même table avec un chef de département pour faire avancer le dossier. C'est un beau succès pour le PEV qui continuera à



Roland Oppliger, co-président du PEV Vaud, lors de la remise des prix.

soutenir la réintégration socioprofessionnelle à la Fondation des Cheseaux.

VOTATION A FRIBOURG

AVEC OU SANS FUMEE?

Le PEV Fribourg recommande le double oui à la votation du 30 novembre concernant le tabagisme passif.

SUSANNE RUFENACHT,
PRÉSIDENTE DU PEV FR

Fumer dans les lieux publics est devenu une question politique. Le 30 novembre 2008, la question sera soumise aux citoyens lors d'une votation cantonale. Une initiative populaire exige une interdiction stricte de fumer dans les lieux publics fermés. Le contre-projet du grand Conseil et du Conseil d'Etat prévoit des « fumoirs » non-servis, c'est-à-dire des espaces isolés par une paroi étanche. Le député au Grand Conseil, Daniel de Roche, a présidé la commission qui s'est penchée sur le contre-projet du Conseil d'Etat. Lors du vote final, il s'est abstenu de voter. Il ne faut pas être prophète

pour prédire qu'une réglementation stricte va bientôt régner dans les restaurants fribourgeois afin de protéger des nuisances de la fumée.

Le PEV FR recommande un double oui, mais donne la préférence à l'initiative constitutionnelle.

Excursion automnale

Le 6 septembre le PEV FR a eu sa randonnée traditionnelle. Cette année, nous avons visité le Mont-Tramelan (JB), commune dans laquelle le PEV a obtenu 25.3% lors des élections fédérales 07. Nous avons passé une excellente journée en présence de nos collègues neuchâtelois et du Jura bernois.

NOUVELLES DU PEV NE

NOUS COMPTONS SUR VOUS – COMPTEZ AVEC NOUS!

DANIEL DELISLE,
PRÉSIDENT DU PEV NE

Ces douze derniers mois, le PEV a vécu des élections nationales et communales. Les résultats sont encore fragiles mais prometteurs et pleins de vie! Nous avons l'impression que le PEV NE a fait bonne figure; bien des échos très positifs nous sont revenus.

En 2008, deux nouvelles sections ont vu le jour: le Littoral et le Val de Travers. En Assemblée générale, le comité a été refondu, reformé et renforcé; en prime, les statuts ont été légèrement modifiés et les comp-

tes acceptés. Ce qui pose maintenant problème est le budget dans la perspective des élections cantonales du printemps 2009. Raison pour laquelle nous organisons **un souper de soutien, ouvert à toutes et à tous**, qui aura lieu le 11 novembre à la Chaux-de-Fonds. Le président suisse, Heiner Studer, sera des nôtres et traitera du slogan « Valeurs chrétiennes – politique humaine ». Nous cherchons des appuis financiers bien sûr, mais nous avons aussi besoin d'agrandir notre cercle relationnel, de créer un nouveau réseau et d'animer des plates-formes de discussions. C'est le grand travail qui nous attend cette fin d'année.

JURA BERNOIS

QUEL AVENIR INSTITUTIONNEL ?

PATRICK GSTEIGER,
PRÉSIDENT DU PEV JB

Issue d'un accord entre le Conseil fédéral, le canton de Berne et la République et canton du Jura, l'Assemblée interjurassienne (AIJ) a été instituée en 1994. Sa mission est de rapprocher les deux communautés jurassiennes, en développant des collaborations à tous les niveaux. Dans ce cadre, l'AIJ a reçu mandat en 2005 d'étudier plusieurs pistes en vue de régler politiquement la « question jurassienne »: étude de la création d'une nouvelle entité de type cantonal réunissant les six districts, étude des effets du partenariat direct etc.

Dans un souci de transparence,

l'institution a déjà publié les résultats intermédiaires de ses travaux. Si le calendrier très serré de son étude est respecté, l'AIJ devrait remettre ses conclusions cet hiver aux deux cantons concernés.

Même si, à ce jour, aucun élément ne permet de préjuger des conclusions de l'AIJ, l'agitation commence à gagner diverses officines. Dans ce contexte, le PEV du Jura bernois reste serein et analyse chaque rapport ou document publié avec le plus grand intérêt. Il prendra position le moment venu.

De toute manière, l'exigence fondamentale de la démocratie veut que le statut géopolitique du Jura bernois ne soit pas modifié sans l'aval de la majorité de la population.

www.assemblee-interjura.ch

Nouvelle Brochure

Les sections romandes du PEV viennent d'éditer une brochure de présentation du parti. Si vous souhaitez en recevoir quelques exemplaires, veuillez prendre contact avec Silvia Hyka (silvia.hyka@evppev.ch, 021 653 39 75).

Election constituante

Le PEV Genève n'a malheureusement pas atteint le quorum de 3% et n'aura donc pas de représentant au sein de l'assemblée constituante. Avec 1.73% il a néanmoins pu progresser de 0.6% par rapport aux élections fédérales 2007.

JEAN-MARC MAYOR

Nous voterons le 30 novembre l'initiative du chanvre et le référendum contre la révision de la loi sur les stupéfiants. Quels sont les enjeux de l'initiative du chanvre?

Trois points majeurs sont à mentionner : 1) L'acquisition ou la production et la consommation des substances psycho-actives du chanvre pour son propre usage ne seraient plus punissables. 2) La Confédération édictera des prescriptions concernant la culture, la production, l'importation, l'exportation et le commerce des substances psycho-actives du chanvre. 3) Les autorités devraient prendre des mesures appropriées pour la protection de la jeunesse.

Le PEV Suisse a fortement rejeté cette initiative lors de son Assemblée des délégués du 23 août.

Je me suis réjoui de constater que le parti a débouté cette initiative avec vigueur, mais surtout avec un respect des valeurs humaines. Contrairement à ce que dit l'initiative, j'ai pu constater dans mes diverses activités que le cannabis est une drogue qui rend les gens très dépendants.

L'expérience nous a démontré que les gens n'arrêtent pas de fumer du cannabis malgré l'interdiction. Cette initiative ne serait-elle pas un pas en avant?

Non, je pense plutôt que cela ferait l'effet inverse. Des pays comme



la Hollande se rendent compte qu'ils n'ont rien résolu au niveau dépendance, et qu'ils ont oublié qu'une consommation élevée était possible et qu'elle pourrait avoir des effets très toxiques au niveau neurologique.

Selon ton expérience avec des toxicomanes, le cannabis est-il toujours une drogue d'accoutumance ou un simple « plaisir », comme par exemple fumer du tabac ou boire un verre de vin?

Pour avoir vécu diverses expériences, je dirai oui, c'est une drogue d'accoutumance. Mais le tabac l'est aussi. L'alcool lui, détruit tout autant, car si c'est un plaisir au départ, en dépendance cela devient une souffrance.

L'initiative prévoit pourtant une protection efficace de la jeunesse?

Nos lois prévoient aussi une pro-

tection efficace contre l'alcoolisme, mais il y a de plus en plus de jeunes et même des enfants qui deviennent alcooliques. Tous les enfants que j'ai côtoyés vous le diront : ce qui leur manque avant tout, c'est la présence de l'amour familial. Donc, le bien-être qui leur manque, les jeunes vont aller le chercher ailleurs et là, les dealers sont très forts pour vous faire croire au miracle de la drogue.

Nous devrions également nous prononcer sur la modification de la loi sur les stupéfiants (LStup). Quelles seront les nouveautés principales?

Pour la première fois, la LStup prône l'abstinence. Pour la première fois aussi y est mentionnée la politique des 4 piliers (prévention, réduction des risques, thérapie et répression). Mais c'est surtout la prescription médicale de l'héroïne qui a fait des vagues et qui a poussé certains milieux à lancer le référendum.

N'est-il effectivement pas une contradiction de prôner une société abstinente et en même temps de fournir des drogues dures (héroïne ou méthadone) aux toxicomanes?

Non car le problème est à plusieurs niveaux : Le vendeur et l'ache-

teur-consommateur dépendant. Le premier est un combat de répression, le deuxième devient un combat de répression à cause des vols ou agressions divers, mais les 4 piliers sont un autre combat contre la drogue, celui contre la dépendance. En plus, ce ne sont que certaines molécules de l'héroïne qui seront utilisées, elles ne créent pratiquement aucune dépendance ce qui permet de faire un sevrage en diminuant les doses.

Un argument du comité référendaire est qu'avec la mise en place de locaux pour toxicomanes et avec la prescription médicale, les autorités offrent des points de rassemblement pour les dealers et qu'on pousse ainsi les jeunes à la consommation.

C'est faux. Il ne s'agit pas d'une distribution gratuite tous azimuts, mais d'un programme très strictement contrôlé. De surcroît, on a pu constater dans les lieux déjà existants où l'on distribue des seringues que les maladies ont nettement diminué et spécialement le sida. Cela on l'obtient grâce à une meilleure hygiène, mais aussi à travers les contacts que l'on a avec les toxicomanes.

Quelle politique de la drogue préconises-tu après les années que tu as passées en tant que bénévole auprès des gens de la rue?

Je voudrais une politique qui soit bien plus respectueuse de l'être humain. Je suis attristé de voir combien on s'occupe de la détresse dans les autres pays en dépensant des millions et à l'inverse combien on ignore et qu'on dissimule celle des Suisses. Les gens chez nous qui sont dans la détresse sont considérés moins bien que des chiens ou des chats, (on dépense bien plus chaque année pour leur confort). La modification de la LStup va permettre que l'on s'occupe d'abord des problèmes de base à une plus grande échelle.

IMPRESSUM

accents: bulletin d'information du Parti Evangélique Suisse (PEV) 5^{ème} année, numéro 4, novembre 2008 Parait chaque trimestre. L'abonnement couvre une année et se renouvelle automatiquement s'il n'est pas résilié deux mois avant la date d'expiration. Prix conseillé: CHF 7.- /an.

Editeur: Parti Evangélique Suisse (PEV) CP 3467, 8021 Zurich Tél. 044 272 71 00, Fax 044 272 14 37 info@evppev.ch / www.evppev.ch

Rédaction, gestion des adresses et des abonnements: Silvia Hyka, Coordinatrice romande PEV 161, ch. I.-de-Montolieu, 1010 Lausanne 021 653 39 75, silvia.hyka@evppev.ch

AGENDA

19 octobre 2008
Election Constituante à Genève

11 novembre 2008
Souper de soutien PEV NE à La Chaux-de-Fonds

30 novembre 2008
Votations fédérales

6 décembre 2008
Assemblée des délégués du PEV Suisse à Aarau

Jean-Marc Mayor en quelques mots :

Electricien - mécanicien, père d'un fils de 23 ans, séparé
Activité politique : membre de comité PEV NE
Loisirs : Engagé en tant que bénévole pour l'église de rue de 2005 à 2008, voyages, randonnées en montagne